



## ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Conformément à l'article 14 des statuts, les membres de l'association « Saint-Cyprien Randos » à jour de cotisation sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra :

**Jeudi 06 octobre à 10h 30**  
**Salle GENIN DE REGNES à St Cyprien village**

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

### Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport financier et examen des comptes
3. Budget 2022-2023
4. Perspectives 2023
5. Questions diverses
6. Renouvellement du Conseil d'Administration pour 2023

Pour le bon déroulement de cette réunion votre présence est nécessaire.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par l'adhérent(e) de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint dûment rempli et signé.

**A l'issue de l'assemblée générale un « apéritif déjeunatoire » sera offert**

Recevez mes cordiales salutations ainsi que celles des membres du Bureau.

Le Président de « Saint Cyprien Randos »

**Michel Tereszko**

### BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e), .....

Adresse .....

Donne pouvoir à .....

Adresse .....

ou donne pouvoir au Président **Michel Tereszko**

Pour me représenter à l'assemblée générale de l'association « **Saint-Cyprien Randos** » qui se tiendra le 06 octobre 2022 à la salle GENIN de REGNES à St Cyprien village et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes prévus à l'ordre du jour.

Signature

**Nota :** Pour être valable, ce pouvoir doit être remis à un(e) adhérent(e) de l'association « Saint-Cyprien Randos » à jour de ses cotisations et dans la limite de deux pouvoirs par mandataire.